



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prix agricole

Question au Gouvernement n° 4692

Texte de la question

PRIX AGRICOLES

M. le président. La parole est à M. Thierry Benoit.

M. Thierry Benoit. J'appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la hausse du coût des matières premières alimentaires. Nous avons tous en tête l'exemple de l'augmentation du prix du beurre : la demande mondiale augmente, plus particulièrement la demande chinoise qui a crû en quelques mois de plus de 20 %. Dans le même temps, la production laitière française se tasse, le nombre d'éleveurs diminue. Entre 2017 et 2021, le nombre de vaches laitières a diminué de 250 000. On a même vu des laiteries demander à certains éleveurs de diminuer leur production.

Il y a là une contradiction : le lait n'est pas payé correctement aux éleveurs – ce n'est pas d'aujourd'hui, monsieur le ministre, vous le savez comme nous, mais il faut traiter le problème car les éleveurs finissent par se décourager.

Or on sait qu'à ce jour la grande distribution et les centrales internationales continuent de négocier notamment les prix alimentaires, et en particulier les produits laitiers, à la baisse. Il y a quelque part de la spéculation, à l'image de ce qui se passe pour les matériaux de construction dans le secteur du bâtiment, ou pour les semi-conducteurs dans celui de l'automobile. Il n'est pas acceptable, même dans une économie de marché, que les denrées alimentaires, que les matières premières agricoles, fassent l'objet d'une telle spéculation.

Monsieur le ministre, la présidence française du Conseil de l'Union européenne ne vous donne-t-elle pas l'occasion d'agir en la matière ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-I et sur quelques bancs du groupe LR.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

M. Julien Denormandie, ministre de l'agriculture et de l'alimentation. La mère de toutes les batailles, c'est la rémunération de nos agriculteurs. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et UDI-I.)* Voilà ce qui doit être notre projet politique, dont je sais que vous le partagez ; je connais votre engagement en faveur de la souveraineté agroalimentaire. À la fin des fins, si nous ne pouvons pas, collectivement, rémunérer nos agriculteurs, alors nous devons importer des produits de moindre qualité.

La manifestation concrète de cette souveraineté agroalimentaire, au moment où plus de la moitié de nos agriculteurs vont partir à la retraite, c'est bien la rémunération.

La question de l'origine des produits est essentielle, pour nous tous en tant que consommateurs : nous votons

trois fois par jour, au petit-déjeuner, au déjeuner et au dîner. Dès que nous en avons la possibilité, votons pour les produits de nos territoires, des produits de meilleure qualité, des produits d'excellence. C'est le meilleur soutien possible pour le monde agricole et pour nos territoires.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux que vous avez menés puis de la proposition de loi de Grégory Besson-Moreau, devenue la loi visant à protéger la rémunération des agriculteurs, ou loi EGALIM 2, nous avons enfin modifié les rapports de force entre l'amont et l'aval, afin que les prix agricoles soient enfin rémunérateurs. C'est une véritable vision politique.

Je rappelle qu'en 2008 – et je sais que vous ne l'avez pas votée, monsieur le député – une certaine majorité a voté la loi de modernisation de l'économie, dite loi LME, dont le titre II visait explicitement à déréguler les prix alimentaires pour faire plus de croissance. Quelle vision politique ! Non. Nous devons au contraire nous battre pour la rémunération de nos agriculteurs. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [M. Thierry Benoit](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4692

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et alimentation

Ministère attributaire : Agriculture et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 janvier 2022](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 janvier 2022](#)